### REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix -Travail - Patrie

# REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

E INTERNATIONAL DE RÉFÉRENCE "CHANTAL BIYA" POUR LA RECHERCHE SUR LA PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DU VIH/SIDA

> CIRCB/DIR/SAFC DECISION No

Portant autorisation de reversements de la retenue de 10% et la contribution patronale de 12% au titre des droits à pension (PENSION CIVILE) prélevées les salaires de Monsieur BALA Augustin de Mme YIMGA KOBOU Junie et de Madame DAMBAYA Béatrice fonctionnaires en détachement au CIRCB mois février 2017

#### LE DIRECTEUR

la Constitution Vu

la loi nº 96/016 du 04 janvier 1996 portant loi-cadre dans le domaine de la santé; Vu

la loi nº 99/016 du 22 décembre 1999 portant Statut Général des Etablissement Publics et des Vu Entreprises du secteur public et parapublic ;

la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat; Vu

le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement : Vu

le décret n° 2012/249 du 31 mai 2012 portant création, organisation et fonctionnement du Centre Vu International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA;

le décret n° 2012/435 du 1er octobre 2012, portant nomination d'un Directeur au Centre Vu International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA:

la résolution n°0010/2014/R/CIRCB/PCOGE du 17 janvier 2014 autorisant l'application de la Vu classification des personnels, du barème des salaires, ainsi que le paiement des primes de logement et de recherche, adoptés à la session du Comité de Gestion du CIRCB en sa session du 06 juin 2013.

la circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution des lois de VII Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'exercice 2017.

la résolution N°03/R/COGE/CIRCB du 21 décembre 2016 portant adoption du budget du CIRCB pour Vu l'exercice 2017 :

Considérant les nécessités de service ;

#### DECIDE:

Article 1er: il est autorisé le reversement des retenues sociales (PENSION CIVILE) : XAF 125.988 (Cent vingt cinq mille neuf cent quatre vingt huit francs CFA) à reverser au TRESOR pour le compte de Monsieur BALA Augustin de Mme YIMGA KOBOU Junie et de Madame DAMBAYA Béatrice fonctionnaires en détachement au CIRCB, ligne budgétaire 620500 « cotisations à l'Etat (Fonctionnaire en détachement) » exercice 2017.

Article 2: la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

#### **Ampliations**

- Secrétariat DIR
- SAFC
- Contrôle Financier
- Agent Comptable
- Chrono

Yaoundé, le

Siège: BP / P.O BOX: 3077 Yaoundé - Messa Tél.: (237) 222 31 54 50 / Fax: (237)222 31 54 56 E-mail: contacts@circh-cameroun.org

Site web : www.circle-camerour.org Décret présidentiel N° 2012/249 du 31 mai 2012



11: .

## CIRCB

CELTIME INJUERICATIONAL DE RÉFÉRENCE "CHANTAL BIYA" HENA ULBECRERCHE SER ER PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DU VIH/SIDA

E CALLES DE PAUGNER E	xercic	ee: 2017 O	1.5.4/017
Object 24 N° BC ou COM dépense Restaurant mais marilieure	TRAT	imputation	Montant
me it is some de en gli		élosse	+125 388+
Compose DAMIBANA BUSTINES	Montant à précompter		and the second
Pièces and an and a second	Montant net à payer		+4753887
##	Arrête le présent mandat de paiement à la somme de :		
(En leiting	Date:	Signature de l'	Ordonnateur.
	Vu bon a payer pour la somme de t		
	**************************************		
ika ement par viremen	<u> </u>		

#### REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix -Travail - Patrie

#### REPUBLIC OF CAMEROON Peace - Work - Fatherland

CIRCE

CENTRE INTERNATIONAL DE RÉFÉRENCE "CHANTAL BIYÁ" POUR LA RECHERCHE SUR LA PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DU VIN/SIDA

DECISION Nº 1 6 7 / 1 17 CIRCB/DIR/9AFC

Fortant autorisation de reversement des retenues sociales (CNPS + PENSIÓN CIVILE) prélevées sur les salaires du Directeur et du Directeur Adjoint du CIRCB mois de février 2017.

#### LE DIRECTEUR

Vu la Constitution

Vu la loi nº 96/016 du 04 janvier 1996 portant loi-cadre dans le domaine de la santé;

Vu la loi n° 99/016 du 22 décembre 1999 portant Statut Général des Etablissement Publics et des Entreprises du secteur public et parapublic;

Vu la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;

Vu le décret n° 2012/249 du 31 mai 2012 portant création, organisation et fonctionnement du Centre International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA;

Vu le décret n° 2012/435 du 1<sup>er</sup> octobre 2012, portant nomination d'un Directeur au Centre International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA:

Vu la résolution N°0005/2014/R/CIRCB/COGE du 17 Janvier 2014 adoptant le budget 2014 du CIRCB;

Vu la résolution n°0010/2014/R/CIRCB/PCOGE du 17 janvier 2014 autorisant l'application de la classification des personnels, du barème des salaires, ainsi que le paiement des primes de logement et de recherche, adoptés à la session du Comité de Gestion du CIRCB en sa session du 06 juin 2013.

Vu la circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'exercice 2017.

Vu la résolution N°03/R/COGE/CIRCB du 21 décembre 2016 portant adoption du budget du CIRCB pour l'exercice 2017;

Considérant les nécessités de service :

#### **DECIDE**:

Article 1er: il est autorisé le reversement des retenues sociales (CNPS + PENSION CIVILE): XAF 31.500 (trente un mille cinq cent francs CFA) à reverser à la CNPS pour le compte du Directeur Adjoint et XAF 31.757 (Trente un mille sept cent cinquante sept francs CFA) à reverser au TRESOR pour le compte du Directeur, ligne budgétaire 620400 «cotisation CNPS(part salariale) » exercice 2017.

Article 2: la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

#### **Ampliations**

- Secrétariat DIR
- SAFO
- Contrôleur Financier
- Agent Comptable
- Chrono

Yaoundé, le\_\_\_\_

LE DIRECTEUR

Tél.: (237) 222 31 54 50 / Fax: (237)222 31 54 56

E-mail: contacts@circb-cameroun.org

Ndjolo Alexis

Siège: BP / P.O BOX: 3077 Yaoundé - Messa

Site web : www.circb-carrenoun.org Décret présidentiel N° 2012/249 du 31 mai 2012



/ti.:

DE TITLE EN L'ERMATHONAL DE RÉFÉRENCE "CHANTAL BIYA" PAR DE LA TELLE DES SUR LA PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DU VIH/SIDA

			1 60. 7 \ A   W	
Object de N° BC ou COI dépense ( ) 2002 V Oil ve se 1 202	NTRAT	Imputation	Montant	
Mileraus Avides (CARST.  PLANTON CONTE) PLEVES AUX		620400	+31500+	
Compare the Chick more de thevier 2019	Monta	ant à précompter	and the same of th	
Pièces :	Montant net à payer		+32500 +	
P46	Arrête le présent mandat de palement à la somme de :			
WELLES AND	(En lettres)			
Pourse: (Enter: -	- 13	FER Signature de l'	Ordonnateur.  Almer	
		n à payer pour la s		
en en en var virem <b>en</b>	t			